

## **Arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement**

### Historique :

<i>Créé par :</i>	<i>Arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction de l'environnement pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 28 mai 2019 Page 11248</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 3030-2019/ARR/DENV du 18 septembre 2019 modifiant l'arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction de l'environnement pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 8 octobre 2019 Page 17197</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 1839-2020/ARR/DDDT du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction de l'environnement pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 14 juillet 2020 Page 10135</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 178-2021/ARR/DDDT du 9 juin 2021 modifiant l'arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction de l'environnement pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 8 juillet 2021 Page 11232</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 555-2023/ARR/DDDT du 13 février 2023 modifiant l'arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction de l'environnement pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 23 février 2023 Page 3846</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 1499-2023/ARR/DDDT du 6 juin 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 13 juin 2023 Page 11307</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 3364-2023/ARR/DDDT du 19 septembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 12 octobre 2023 Page 20617</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 5407-2023/ARR/DDDT du 27 décembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 7 novembre 2023 Page 22605</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 5407-2023/ARR/DDDT du 27 décembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement.</i>	<i>JONC du 4 janvier 2024 Page 260</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 388-2024/ARR/DDDT du 24 janvier 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement</i>	<i>JONC du 1<sup>er</sup> février 2024 Page 2039</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement</i>	<i>JONC du 3 octobre 2024 Page 17965</i>
<i>Modifié par :</i>	<i>Arrêté n° 5023-2024/ARR/DDDT du 13 novembre 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la direction du développement durable des territoires pour la constatation des infractions au code de l'environnement</i>	<i>JONC du 21 novembre 2024 Page 19831</i>

*Arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019*

*Mise à jour le 22/01/2026*

*de la direction du développement durable des territoires pour la constatation  
des infractions au code de l'environnement*

*Modifié par :*

*Arrêté n° 129-2026/ARR/DDDT du 22 janvier 2026 modifiant l'arrêté modifié  
n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019 commissionnant des agents de la  
direction du développement durable des territoires pour la constatation des  
infractions au code de l'environnement*

*JONC du 30 janvier 2026  
Page 3168*

## Article 1<sup>er</sup>

*Modifié par l'arrêté n°3030-2019/ARR/DENV du 18 septembre 2019 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n°1839-2020/ARR/DDDT du 29 juin 2020 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n°178-2021/ARR/DDDT du 9 juin 2021 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Remplacé par l'arrêté n°555-2023/ARR/DDDT du 13 février 2023 – Art. 2*

*Remplacé par l'arrêté n°1499-2023/ARR/DDDT du 6 juin 2023 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Complété par l'arrêté n°4821-2023/ARR/DDDT du 26 octobre 2023 - Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n°5407-2023/ARR/DDDT du 27 décembre 2023 - Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 5023-2024/ARR/DDDT du 13 novembre 2024 –Art. 1<sup>er</sup>*

Sont commissionnés pour constater les infractions prévues du code de l'environnement susvisé :

- au Titre III « Evaluation environnementale » du Livre I « Dispositions communes » ;
- au Livre II « Protection du patrimoine naturel » du code de l'environnement susvisé ;
- aux Titres I « Accès aux ressources biologiques, génétiques et biochimiques et partage des avantages découlant de leur utilisation » et II « Ressources ligneuses : coupe de bois » du Livre III « Gestion des ressources naturelles » ;
- au Livre IV « Préventions des pollutions, risques et nuisances », les agents suivants :
  - Mme Mélissa Champeil, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 121 ;
  - Mme Emilie Bierque, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 183 ;
  - M. Martin Croibier, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 171 ;
  - Mme Prescilia Couarraze, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 145 ;
  - Mme Audrey Frick-Labussiere, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 146 ;
  - M. Antoine Guyonneau, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 172 ;
  - Mme Kathleen Heraclide, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 184 ;
  - M. Patrice Hervouet, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 127 ;
  - M. David Paulaud, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 119 ;
  - Mme Léa Pollabauer, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 173 ;
  - Mme Charlotte Richard, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 162 ;
  - Mme Sophie Raillard, ingénieur 2<sup>e</sup> grade de la filière technique, matricule AS 152 ;
  - Mme Julie Vinciguerra, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 155.

## Article 1-1

*Créé par l'arrêté n°5407-2023/ARR/DDDT du 27 décembre 2023 - Art. 2  
Modifié par l'arrêté n° 3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 – Art. 2*

Sont commissionnés pour constater les infractions prévues à la délibération n° 71-2023/APS/DDDT du 9 novembre 2023 susvisé, les agents suivants :

- Mme Emilie Bierque, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 183 ;
- M. Martin Croibier, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 171 ;
- M. Antoine Guyonneau, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 172 ;
- Mme Kathleen Heraclide, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 184
- M. Patrice Hervouet, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 127 ;
- M. David Paulaud, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 119 ;
- Mme Sophie Raillard, ingénieur 2<sup>e</sup> grade de la filière technique, matricule AS 152 ;
- Mme Charlotte Richard, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 162 ;
- Mme Julie Vinciguerra, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 155.

## Article 1-2

*Créé par l'arrêté n° 3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 – Art. 3  
Modifié par l'arrêté n° 5023-2024/ARR/DDDT du 13 novembre 2024 –Art. 2*

Sont commissionnés pour constater les infractions prévues à la délibération n° 52-2024/APS du 12 septembre 2024 susvisée, les agents suivants :

- Mme Emilie Bierque, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 183 ;
- Mme Mélissa Champeil, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 121 ;
- M. Martin Croibier, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 171 ;
- Mme Prescilia Couarrazé, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 145 ;
- Mme Audrey Frick-Labussiere, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 146 ;
- M. Antoine Guyonneau, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 172 ;
- Mme Kathleen Heraclide, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 184 ;
- M. Patrice Hervouet, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 127 ;
- M. David Paulaud, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 119 ;

- Mme Léa Pollabauer, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 173 ;
- Mme Charlotte Richard, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 162 ;
- Mme Sophie Raillard, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 152 ;
- Mme Julie Vinciguerra, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 155.

## **Article 2**

*Modifié par l'arrêté n°1839/2020/ARR/DDDT du 29 juin 2020 – Art. 2*

*Modifié par l'arrêté n°178-2021/ARR/DDDT du 9 juin 2021 - Art. 2*

*Remplacé par l'arrêté n°555-2023/ARR/DDDT du 13 février 2023 – Art. 3*

*Remplacé par l'arrêté n°1499-2023/ARR/DDDT du 6 juin 2023 – Art. 2*

*Modifié par l'arrêté n° 3364-2023/ARR/DDDT du 29 septembre 2023 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n°5407-2023/ARR/DDDT du 27 décembre 2023 - Art. 3*

*Modifié par l'arrêté n° 3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 – Art. 4*

*Modifié par l'arrêté n° 5023-2024/ARR/DDDT du 13 novembre 2024 –Art. 3*

*Modifié par l'arrêté n° 129-2026/ARR/DDDT du 22 janvier 2026 –Art. 1<sup>er</sup>*

Sont commissionnés pour constater les infractions prévues du code de l'environnement susvisé :

- au Livre II « Protection du patrimoine naturel » ;
- aux Titres III « Ressources cynégétiques : chasse » et IV « Ressources halieutiques : pêche » du Livre III « Gestion des ressources naturelles » ;
- aux Titres II « Déchets » et III « Altérations des milieux » du Livre IV « Préventions des pollutions, risques et nuisances », les agents suivants :
  - Mme Laurence Bachet, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 142 ;
  - M. Christopher Bene, technicien de 1<sup>er</sup> grade de la filière technique, matricule AS 106 ;
  - Mme Marianne Bonzon, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 168 ;
  - Mme Julika Bourget, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 114 ;
  - Mme Hélène Charpentier, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 163 ;
  - M. Sébastien BRUY, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 186 ;
  - Mme Reena Chooramun, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 166 ;
  - M. Christophe Cazeau, technicien 1er grade de la filière technique, matricule AS 191 ;
  - M. Joël Delafenetre, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 125 ;
  - Mme Valérie Gentien, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 156 ;
  - Mme Catherine Geoffray, technicien 1<sup>er</sup> grade de la filière technique, matricule AS 126 ;
  - M. Frédéric Gimat, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 167 ;
  - Mme Claire GUEUNIER, ingénieur 2<sup>ème</sup> grade de la filière technique, matricule AS 179

*Arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019*

- M. Christophe Gosset, technicien 1er grade de la filière technique, matricule AS 109 ;
- M. Emilien Herlem, technicien 1<sup>er</sup> grade de la filière technique, matricule AS 160 ;
- M. Michel-Alexandre Mai, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 133 ;
- M. Aymeric MARCHAL, technicien 2<sup>ème</sup> grade de la filière technique, matricule AS 180
- Mme. Alice Mathieu, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 170 ;
- M. Jean-Michel Matuafaufau, agent contractuel de droit public, matricule AS 104 ;
- M. Jean-Marc Meriot, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 135 ;
- M. Patrice Plichon, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 112 ;
- M. Jules Poulet, agent contractuel de droit public, matricule AS 105 ;
- M. Benoît RAILLARD, technicien 2<sup>ème</sup> grade de la filière technique, matricule AS 181
- Mme Tyffen Read, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 159 ;
- M. Olivier RATIARSON, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 187 ;
- M. Olivier Rolland, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 153 ;
- M. Jérémie Roy De Belleplaine, technicien 1er grade de la filière technique, matricule AS 141 ;
- M. Antoine ROUCHON, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 188 ;
- M. Thierry Salesne, technicien 2e grade de la filière technique, matricule AS 176 ;
- M. Christophe Schall, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 177 ;
- Mme Manina Tehei, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 169 ;
- M. Christian Tuiagaifo, technicien 1er grade de la filière technique, matricule AS 118.
- Mme Sylvie Videault, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 178.
- M. Jean-Marie WENIEWA, agent contractuel de droit public en qualité d'auxiliaire garde nature, matricule AS 182

*NB : Bien que l'article 4 de l'arrêté n° 3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 indique modifier le dix-huitième alinéa de cet article, il s'agit d'une erreur matérielle. La modification rédactionnelle s'applique en réalité au dix-septième alinéa de cet article.*

## Article 2-1

*Créé par l'arrêté n°1499-2023/ARR/DDDT du 6 juin 2023 – Art. 3  
Complété par l'arrêté n° 3364-2023/ARR/DDDT du 29 septembre 2023 – Art.2  
Modifié par l'arrêté n°5407-2023/ARR/DDDT du 27 décembre 2023 - Art. 4  
Modifié par l'arrêté n° 388-2024/ARR/DDDT du 24 janvier 2024 – Art.1<sup>er</sup>  
Modifié par l'arrêté n°3753-2024/ARR/DDDT du 26 septembre 2024 – Art.5  
Modifié par l'arrêté n° 5023-2024/ARR/DDDT du 13 novembre 2024 –Art. 4*

*Arrêté n° 1287-2019/ARR/DENV du 19 avril 2019*

*Mise à jour le 22/01/2026*

Sont commissionnés pour constater les infractions prévues à l'arrêté modifié du 13 août 2010 susvisé, les agents suivants :

- Mme Laurence Bachet, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 142 ;
- Mme Hélène Charpentier, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 163 ;
- Mme Reena Chooramun, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 166 ;
- Mme Valérie Gentien, ingénieur 3e grade de la filière technique, matricule AS 156 ;
- Mme Mélusine Gerard, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 175 ;
- M. Frédéric Gimat, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 167 ;
- M. Olivier RATIARSON, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 187 ;
- M. Michel-Alexandre Mai, ingénieur 1er grade de la filière technique, matricule AS 133 ;
- Mme Tyffen Read, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 159 ;
- Mme Manina Tehei, ingénieur 2e grade de la filière technique, matricule AS 169.
- Mme Sylvie VIDEAULT, ingénieur 2<sup>e</sup> grade de la filière technique, matricule AS 178.

### **Article 3**

L'arrêté modifié n° 1267-2011/ARR/DENV du 20 janvier 2012 commissionnant des agents de la direction de l'environnement pour la constatation des infractions au code de l'environnement est abrogé.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.